



## AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

À toutes les étudiantes et à tous les étudiants des universités constituantes, de l'institut de recherche et des écoles supérieures pour la désignation d'un membre étudiant à l'Assemblée des gouverneurs.

En vertu de l'article 7 d) de la *Loi sur l'Université du Québec*, les étudiantes et les étudiants ont droit à deux sièges à l'Assemblée des gouverneurs pour des mandats respectifs de deux ans. Cet avis de mise en candidature est publié en vue de la tenue d'un scrutin universel ayant pour objet la désignation d'une étudiante ou d'un étudiant au siège occupé par **madame Clémence Emeriau-Farges**, étudiante à l'Université du Québec à Trois-Rivières, dont le premier mandat se terminera le 2 juillet 2021.

### Conditions d'éligibilité

La candidate ou le candidat doit être inscrit(e) à un programme universitaire de premier, deuxième ou troisième cycle dans une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

Une étudiante ou un étudiant peut poser sa candidature pour siéger à l'Assemblée des gouverneurs en transmettant une lettre ou un courriel à cet effet, à l'attention du secrétaire général de l'Université du Québec, accompagné(e) des documents suivants :

- curriculum vitae abrégé (d'un maximum de 5 pages);
- formulaire de mise en candidature disponible sur le site Web ([www.uquebec.ca/sgdaj/proc-desig.htm](http://www.uquebec.ca/sgdaj/proc-desig.htm));
- photo numérique (résolution de 200 dpi minimum).

Le règlement général 13 *Désignation des étudiants comme membres de l'Assemblée des gouverneurs et du Conseil des études* de l'Université du Québec est disponible sur le site Web ([www.uquebec.ca/sgdaj/proc-desig.htm](http://www.uquebec.ca/sgdaj/proc-desig.htm)).

**Le gouvernement nous demande de tenir compte de l'importance de la participation des femmes et des personnes issues des diverses communautés culturelles à la vie de notre société et au sein des organismes publics et parapublics. Nous vous invitons également à tenir compte de cette préoccupation dans le cadre de ce processus.**

Période de mise en candidature  
**Du 13 janvier au 1<sup>er</sup> février 2021**

Période de scrutin  
(si plusieurs candidatures)  
**Du 22 au 26 février 2021**

Tout renseignement additionnel peut être obtenu en s'adressant au soussigné :

Le secrétaire général  
M<sup>e</sup> André G. Roy  
Université du Québec  
475, rue du Parvis  
Québec (Québec) G1K 9H7  
Téléphone : 418 657-4307  
[instances\\_uq@uquebec.ca](mailto:instances_uq@uquebec.ca)